

Fiche de révision : *S'engager dans la vie sociale*

Dans une **démocratie**, les citoyens doivent pouvoir s'associer librement pour défendre leurs intérêts économiques et sociaux ou pour agir ensemble. C'est ce qu'on appelle la **démocratie sociale**.

S'engager pour les droits des travailleurs : les syndicats

Un **syndicat** : C'est une association de défense des intérêts économiques, moraux et sociaux de travailleurs exerçant dans la même branche professionnelle.

- Les syndicats **défendent les intérêts professionnels de leurs adhérents** en les **informant** sur leurs **droits** et le déroulement de leur carrière, en les **représentant** dans le cadre du **dialogue social** et en **négociant** en leur nom lors des **conflits**. Le **conseil de prud'hommes** qui juge les litiges entre salariés et employeurs **est constitué de juges élus des syndicats de salariés et d'employeurs**. Ils peuvent s'organiser en **intersyndicale** (association entre plusieurs syndicats) pour être plus forts.
- Au nom de la **liberté syndicale**, **chacun est libre d'adhérer** ou non au syndicat de son choix.
- Un syndicat est d'autant plus **puissant** que nombreux sont ses **adhérents** et ceux qui votent pour lui lors des **élections professionnelles**. C'est pourquoi, participer aux élections professionnelles est une façon de défendre ses droits et de se faire entendre. Depuis 1936, les entreprises de plus de 11 salariés doivent organiser ces élections.
- Les **différents moyens d'actions des syndicats** : participation aux négociations sociales, grèves, manifestations, tracts et pétitions.

S'engager dans des associations et groupements d'intérêts

Groupement d'intérêts : réunion pour une durée déterminée de plusieurs personnes, ou d'organismes, en vue de mettre en œuvre tous les moyens pour atteindre un objectif commun.

Association : groupe de personnes réunies pour un intérêt commun autre que celui de gagner de l'argent (sans but lucratif).

- Au nom de la **liberté d'association**, les **associations** peuvent se former **librement** sans autorisation.
- Les **associations** sont très **nombreuses** :
 - o Un Français sur 2 est membre d'au moins une association.
 - o Environ 70 000 associations sont créées chaque année.
- Les **deux principaux domaines d'action** des associations : **Sports et loisirs, culture et éducation**. Par exemple au collège, il y a le FSE (Foyer socio-éducatif) et l'AS (Association sportive).
- Les **groupements d'intérêts** sont une vraie nécessité pour une société **démocratique** :
 - o En permettant à des **acteurs variés d'agir ensemble**, ils sensibilisent et mobilisent **l'opinion** et les **médias** sur les **grands problèmes de société**.
 - o Ils font **pression** sur les **décideurs politiques** et les **États** et les **poussent à agir**.
- Les **associations** complètent l'action de l'État, rapprochent les gens et favorisent un meilleur « vivre ensemble ».

